



CONDITION MILITAIRE

 0

L'ouverture à la concurrence du rail peut-elle remettre en cause le tarif « quart de place » pour les militaires?

PAR LAURENT LAGNEAU · 26 DÉCEMBRE 2021

Ewan Lebourdais
PHOTOGRAPHE MARITIME
www.ewan-photo.fr

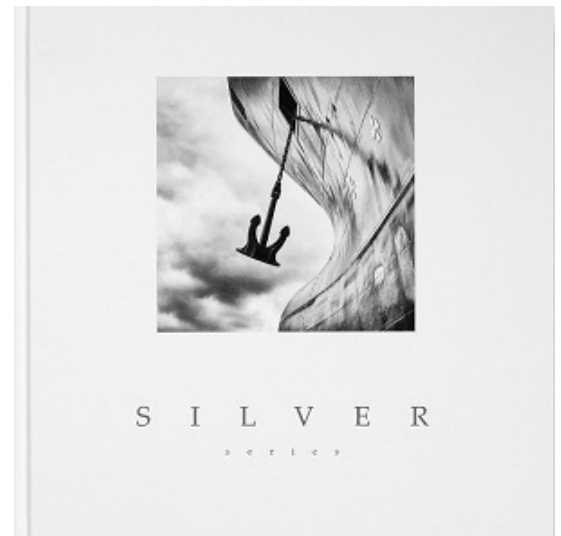
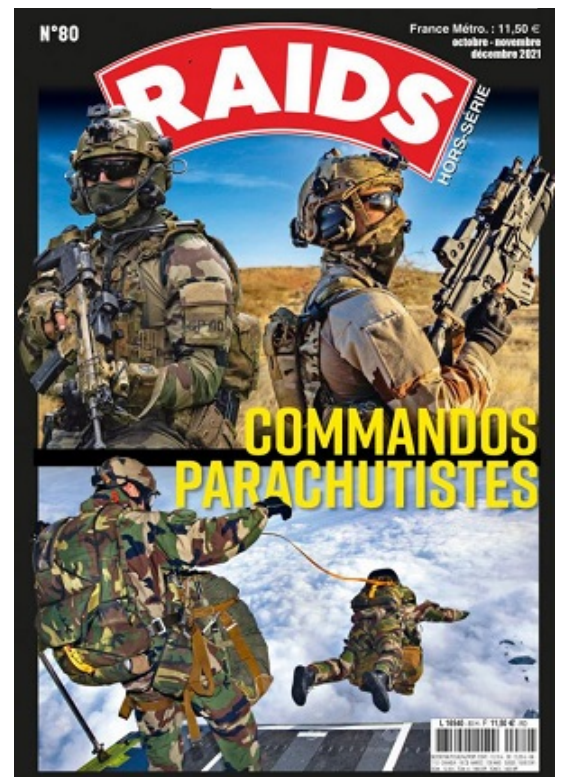
COIN DES REVUES



Depuis que les réseaux de chemin de fer ont commencé à se développer en France et grâce au général Oudinot, les militaires bénéficient d'une réduction de 75% sur le prix de leurs billets de train. C'est ce que l'on appelle le tarif « quart de place ».

Or, dans un rapport publié en 2011, estimant que ce dispositif avait fait son temps, la Cour des comptes proposa de le revoir en profondeur, voire de le supprimer. D'autant plus qu'elle s'inquiétait de la hausse continue de son coût. À l'époque, celui-ci s'élevait à plus de 190 millions d'euros par an, soit 34% de plus par rapport à 2002. Et d'expliquer que cela était dû à « la fraude systématique », à « l'absence de contrôle » et au « trop grand nombre de bénéficiaires »... alors que la vaste réforme de la carte militaire alors en cours ne pouvait qu'accroître le nombre de « célibataires géographiques ».

Quoi qu'il en soit, malgré la charge de la Cour des comptes, ce tarif réduit pour les militaires a non seulement été maintenu... mais aussi étendu à leurs familles, dans le



cadre du « Plan Familles » du ministère des Armées. Et cela, grâce à une nouvelle convention avec la SNCF. Pour cette dernière, un tel dispositif ne lui coûte rien car le « manque à gagner » est intégralement compensé par le ministère des Armées.

Cependant, dans son rapport de 2011, la Cour des comptes avait souligné que cette pratique finirait par poser un problème avec l'ouverture annoncée à la concurrence du trafic ferroviaire de voyageurs. « À terme, la régularité de la compensation du ministère de la défense à la SNCF au regard de la réglementation communautaire sur les aides d'État pourrait être remise en cause. Sous cet angle aussi, le 'quart de place' semble de plus en plus lié à une époque révolue », fit-elle ainsi valoir.

Cette ouverture du rail à la concurrence est désormais une réalité. Ainsi, mi-décembre, l'opérateur italien Trenitalia a lancé ses premiers trains à grande vitesse sur la ligne Paris-Lyon-Milan, l'une des plus rentables. Jusqu'alors, seules les lignes régionales étaient concernées par cette libéralisation. Et quatre régions [Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France, Grand Est et Pays de la Loire] ont lancé des appels d'offres pour soumettre la SNCF à la concurrence.

Au regard de cette nouvelle donne, que vont devenir le « quart de place » et les tarifs réduits dont bénéficient les familles de militaires? Pour le moment, on n'en sait

trop rien... D'où l'appel des députées Séverine Gipson et Isabelle Santiago à veiller à ce que ces dispositifs ne disparaissent pas.

« L'ouverture du marché ferroviaire concerne trois segments : les lignes à grande vitesse, les trains d'équilibre des territoires dont l'État est l'autorité organisatrice et le transport express régional régi par des conventions passées avec les régions. Depuis décembre 2019, l'État et les régions peuvent lancer des appels d'offres pour leurs marchés conventionnés. En décembre 2020, les lignes à grande vitesse sont devenues accessibles en dehors de celles soumises à une convention territoriale. En décembre 2023, l'État et les régions auront l'obligation de lancer des appels d'offres à la fin de leurs contrats d'exploitation », rappellent les deux parlementaires, dans un copieux rapport sur le « Plan Familles », remis au nom de la Commission de la Défense.

Aussi, soulignant que le « bénéfice de la carte Famille SNCF pour les familles de militaire est particulièrement apprécié de la communauté militaire », Mesdames Santiago et Gipson estiment qu'il est « capital de veiller au maintien de cet avantage, une fois que les lignes de chemin de fer auront été ouvertes à la concurrence ».

En attendant, la Direction des ressources humaines du ministère des Armées [DRH-MD] leur a assuré qu'il « s'attacher[ait] néanmoins à préserver les effets de cette mesure dans le cadre des futures négociations avec la SNCF et, le cas échéant, des procédures concurrentielles relatives à la sélection de nouveaux opérateurs pour le transport ferroviaire de ses personnels et de leurs familles sur les lignes ouvertes à la concurrence ».

Photo : Ministère des Armées

Tags: chemin de fer concurrence
condition militaire DRH-MD militaire
ministère des Armées plan familles
quart de place rail SNCF tarif TER TGV
Train

ARTICLE PRÉCÉDENT

Le gouvernement

malien dément

l'arrivée du groupe



Wagner... mais pas

celle de

« formateurs

russes »

Conformément à l'article 38 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données

vous concernant. [\[Voir les règles de confidentialité\]](#)

LAISSER UN COMMENTAIRE

Commentaire

Nom *

E-mail *

Site web

Laisser un commentaire

COMMENTAIRES RÉCENTS

● Pravda dans Russie : M.

Poutine se félicite du tir réussi d'une salve de missiles hypersoniques Zircon

● VinceToto dans Russie : M.

Poutine se félicite du tir réussi d'une salve de missiles hypersoniques Zircon

● Gaulois78 dans Trop coûteux, le ministère des Armées ne privilégie pas l'achat d'hélicoptères de transport lourd « pour le moment »

● et v'lan passe moi m'éponge dans La commande de trois E-2D

📅 décembre 2021

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

« Nov

ARTICLES RÉCENTS

🕒 L'ouverture à la concurrence du rail peut-elle remettre en cause le tarif « quart de place » pour les militaires?

🕒 Le gouvernement malien dément l'arrivée du groupe Wagner... mais pas celle de « formateurs russes »

🕒 Russie : M. Poutine se félicite du tir réussi d'une salve de missiles hypersoniques Zircon

🕒 Zone Militaire vous souhaite un très joyeux Noël 2021

Hawkeye destinés à la Marine nationale notifiée à Northrop Grumman par le Pentagone

🗨️ Belzébut dans Partir ou rester? Les forces françaises placées devant un dilemme avec l'arrivée au Mali du groupe russe Wagner

🗨️ Mica X dans Zone Militaire vous souhaite un très joyeux Noël 2021

🗨️ m dans Le gouvernement malien dément l'arrivée du groupe Wagner... mais pas celle de « formateurs russes »

🗨️ m dans Le gouvernement malien dément l'arrivée du groupe Wagner... mais pas celle de « formateurs russes »

🗨️ Netchaiev dans Le gouvernement malien dément l'arrivée du groupe Wagner... mais pas celle de « formateurs russes »

🗨️ asvard dans Russie : M. Poutine se félicite du tir réussi d'une salve de missiles hypersoniques Zircon

🕒 Trop coûteux, le ministère des Armées ne privilégie pas l'achat d'hélicoptères de transport lourd « pour le moment »

🕒 La Malaisie lorgne sur les F/A-18 Hornet koweïtiens, bientôt retirés du service

🕒 Partir ou rester? Les forces françaises placées devant un dilemme avec l'arrivée au Mali du groupe russe Wagner

🕒 Ayant officiellement renoncé au Su-35 russe, l'Indonésie hésite entre le Rafale et le F-15EX

🕒 Les forces russes donnent le coup d'envoi à un nouvel exercice aéroporté près de l'Ukraine

🕒 La commande de trois E-2D Hawkeye destinés à la Marine nationale notifiée à Northrop Grumman par le Pentagone

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Paramètres cookies](#)



2007-2019 (C) Zone Militaire
Powered by WordPress. Theme by Alx.

